



ASSOCIATION POUR LA GAUCHE REPUBLICAINE ET SOCIALE- Prométhée
Chez Francis Daspe 36 cours des Fossés Apt B 3 33 210 LANGON.

Courriel : contact@agaureps.org

Site internet : www.agaureps.org

La lettre de l'AGAUREPS- Prométhée

N° 89 – Avril 2012

L'AGAUREPS-Prométhée (Association pour la Gauche Républicaine et Sociale – Prométhée) met en place une *Lettre mensuelle* destinée à diffuser l'information auprès d'un plus large public.

Sommaire du numéro 89

- Tribune de François COCQ et Magali ESCOT « La détérioration de l'enseignement professionnel par Nicolas Sarkozy » page 2
- Texte de Francis DASPE « Le suffrage universel : arche ou alibi de la démocratie ? » (Actes de l'AGAUREPS-Prométhée) page 4
- Une fiche d'adhésion (facultative mais conseillée...) pour 2012 page 12

Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre du mois de l'AGAUREPS-Prométhée, veuillez l'indiquer à l'adresse suivante :

- contact@agaureps.org

La détérioration de l'enseignement professionnel par Nicolas Sarkozy

Cet article a été diffusé en tribune libre sur le site internet de Marianne2 jeudi 9 février 2012.

L'UMP à défaut de candidat est en campagne. Des colonnes du *Figaro* aux ondes de France-Inter, on voit Natacha Polony ou Morgan Marietti de l'Association nationale des apprentis s'escrimer à convaincre que Nicolas Sarkozy s'intéresse aux travailleurs et à l'éducation des enfants alors même que son bilan prouve le contraire. Leur cible pour cela : Jean-Luc Mélenchon, le porte-voix de la classe ouvrière, celui qui refuse l'hégémonie de l'apprentissage au détriment de toutes les autres voies d'accès à la qualification.

Selon eux, Jean-Luc Mélenchon et le programme du Front de gauche mépriseraient la voie de l'enseignement professionnel. Diantre ! En prenant la petite lorgnette de l'apprentissage, voie parmi d'autres, ils omettent volontairement le désastre causé par la politique du gouvernement dans les voies d'excellence des jeunes ouvriers. Car ce sont 71 lycées professionnels qui ont été fermés sous le règne Sarkozy. Ce sont des dizaines de filières qui ont disparu de territoires entiers, poussant les familles dans les bras des marchands et des établissements privés. C'est la voie technologique qui a été sacrifiée sous couvert de restructuration. Ce sont des savoirs faire qui disparaissent totalement de l'enseignement public. N'en déplaise à Mme Polony, c'est la politique de Nicolas Sarkozy qui entraîne la « *déperdition des savoirs professionnels* » dont nous sommes accusés.

Les rôles ne sauraient être renversés. Mme Polony trouve « *choquant qu'un enfant d'ouvriers ait presque deux fois moins de chances qu'un enfant de cadres d'obtenir son baccalauréat* ». Faut-il lui rappeler que c'est la réforme du bac professionnel, le passant de 4 ans à 3 ans, qui a causé l'augmentation du taux d'échec ? Non Mme Polony, 4 ans est le temps qu'il faut pour assimiler le haut niveau de savoir qui est enseigné dans nos établissements justement parce que nous revendiquons un haut niveau de qualification pour la classe ouvrière de notre pays. L'exigence de 80 % d'une classe d'âge au bac ne doit pas s'arrêter aux portes du bac général !

Le projet que nous portons d'un pilotage unique des enseignements professionnels entraîne la fluidité nécessaire qui permettra à un jeune de pousser le plus loin possible son niveau de qualification : à chaque obtention de diplôme on lui propose la qualification supérieure et on lui offre la possibilité d'y accéder. N'en déplaise aux tenants du libéralisme, pour nous, le diplôme délivré par l'Etat reste l'unique qualification permettant au travailleur de passer d'un poste à un autre. Il est le moyen, par la reconnaissance dans les conventions collectives, de fixer les grilles de salaire. Nous ne sommes pas l'Allemagne, la République française n'est pas la « République contractuelle » : la loi sociale est la même pour tous et l'ouvrier n'est pas celui d'une entreprise mais celui de la Nation.

Pour le Front de gauche, le diplôme et le haut niveau de qualification sont ce dont le pays a besoin pour maintenir son niveau de performance économique et répondre aux nouveaux défis du futur et aux objectifs de la planification écologique. Voilà une ambition autrement plus élevée que celle de copier l'Allemagne pour faire bon genre. Souvenons-nous que lors des changements technologiques de l'appareil de production, ce sont les travailleurs français qui se sont adaptés plus facilement et rapidement grâce à leur niveau de qualification et de culture et suscitaient l'admiration outre-Rhin.

Alors bien sûr nous ne sommes pas dupes. Ce n'est pas le bien-être des jeunes et les droits des salariés qui sont au cœur de ce débat. Les libéraux cherchent par contre à envoyer le plus de jeunes possible en apprentissage car ils visent à une déscolarisation d'une partie de la jeunesse, une marchandisation et un transfert vers les régions des « coûts ». Il n'a pas échappé au président de la République et à ses porte-plumes que l'apprentissage sort les jeunes du statut scolaire. Ils n'entrent dès lors plus la première année dans les chiffres du chômage, alors même que 25 % des contrats sont rompus les premiers mois. De quoi ravir les agences de notation !

Surtout, ce sont bien Sarkozy et ses sbires qui méprisent la voie de l'apprentissage ! Ce sont eux qui souhaitent lui faire porter la totalité de la voie professionnelle. Ils nient ainsi sa spécificité et son apport. Ils occultent le fait que ce n'est pas une méthode de masse généralisable à tous les jeunes et à toutes les professions. Nombre de métiers sont incompatibles avec l'apprentissage « sur le tas », à moins de demander à chaque patron d'ouvrir une école dans chaque entreprise, d'y mettre un maître et de laisser les jeunes s'exercer sur les machines... Mais pour cela, les patrons eux-mêmes nous sont gréés de nous en occuper dans l'Education nationale !

L'argument de mauvaise foi le plus incongru revient une fois encore à Mme Polony : « *Jean-Luc Mélenchon insulte les classes populaires* ». Or que propose le Front de gauche pour les classes populaires, c'est-à-dire les travailleurs de notre pays ? Des diplômes qualifiants reconnus dans les conventions collectives (et non des certifications) et donc la possibilité d'avoir des contrats de travail. Des salaires augmentés (avec la revendication de l'augmentation du SMIC à 1.700 euros qui entraînent toutes les grilles de salaire vers le haut). La retraite à 60 ans pour tous. Des droits pour les salariés dans les entreprises. La décriminalisation de l'action syndicale...

Tous les efforts des bien-pensants pour faire croire que Sarkozy serait aux côtés des salariés seront vains. Les travailleurs, eux, ne se tromperont pas. Leur haut niveau de qualification et de culture commune leur donne la possibilité de lire des programmes et de choisir lors de ces élections ! Place au peuple.

François COCQ, Magali ESCOT

Le suffrage universel : arche ou alibi de la démocratie ?

Léon Gambetta proclamait à l'envi dans ces discours que « *l'Ecole, après le suffrage universel, constituait l'arche sainte de la République* ». Il plaçait donc au premier rang de la construction d'un système démocratique, étant entendu qu'en France démocratie et République offrent la particularité d'avoir connu une stricte communauté de destin au cours de l'Histoire, le suffrage universel. C'est pour cela que l'intitulé du débat auquel l'AGAUREPS-Prométhée s'est attelée peut paraître au premier abord véritablement surprenant, pour ne pas dire incongru. Il ne saurait en effet y avoir de démocratie sans suffrage universel.

Cependant, à y regarder de plus près, les choses peuvent ne pas être forcément aussi concordantes et évidentes : l'examen de la réalité donne des éclairages parfois différents. Le suffrage universel ne constitue pas une condition suffisante au fonctionnement d'un régime démocratique, tant il peut être dévoyé, contourné ou instrumentalisé. Il convient de ne jamais oublier que les systèmes totalitaires du XX^e siècle se sont toujours appuyés sur le vote, même s'il n'est pas malaisé de démontrer qu'il s'agissait en réalité que de parodies.

C'est à la lueur de ces réflexions que l'intitulé de la question mise en débat exprime intérêt et pertinence : la pratique du suffrage universel peut selon les circonstances être réellement l'arche de la démocratie comme malheureusement en servir d'alibi. Il s'agira donc de distinguer les conditions tendant à verser le suffrage universel dans l'une ou l'autre de ces deux catégories.

I/ Le suffrage universel bafoué...

L'actualité plus ou moins récente nous pousse en effet à nous interroger sur le sens de la pratique du suffrage universel. Les exemples de scrutins dont les résultats ont été contestés ou/et invalidés sont en effet légion. Sans vouloir en faire un inventaire plus ou moins exhaustif, contentons-nous d'en mentionner quelques uns parmi les plus significatifs pour comprendre qu'il ne s'agit malheureusement pas d'exceptions.

Les événements de Côte d'Ivoire sont un cas d'école particulièrement éclairant. Nous avons en lice deux candidats revendiquant chacun la victoire pour eux-mêmes. Nous savons bien que les tricheries ont été également partagées. Pour l'occasion toute la gamme des habituelles fraudes en matière électorale a été notoirement utilisée : modifications des listes électorales, bourrages d'urnes, pressions diverses et variées sur les électeurs, votes régionaux obligatoirement unilatéraux pour n'en citer qu'un simple échantillon. La contestation du résultat de l'élection par le perdant présumé est en passe de devenir désormais une stratégie rituelle politique à l'égal d'une tentative de procéder à un troisième tour, lui permettant de surcroît de passer à l'occasion pour un parangon de vertu démocratique. A croire qu'être initialement proclamé vainqueur d'un scrutin électoral deviendrait la preuve incontestable

d'un haut niveau de tricherie... Au cours des dernières années, nombreux ont été les pays concernés par ce phénomène de contestation visant à invalider, à tort ou raison là n'est pas la question, le verdict des urnes. Au Kenya, fin 2007 et début 2008, un semblable imbroglio était advenu : il s'était dénoué par un partage du pouvoir entre les deux candidats en lice, Mwai Kibaki et Raila Odinga.

Il convient de préciser que le continent africain n'en possède nullement l'exclusivité. Des pays riches et développés, tant d'un point de vue économique, culturel ou politique, peuvent être confrontés à de pareilles situations caractérisées par des confusions à peu près inextricables. Croire que les pays pauvres pourraient posséder le triste monopole des ces entorses aux règles les plus élémentaires de la démocratie serait donc une grossière erreur.

L'exemple le plus savoureux est bien entendu à relever chez le pays le plus puissant de la planète. Chacun se souvient encore des conditions rocambolesques dans lesquelles s'étaient terminées les élections présidentielles américaines de novembre 2000. L'issue en avait été décidée sur tapis vert par la Cour Suprême à propos de l'épineux cas de la Floride. Le républicain George Bush avait été déclaré vainqueur du démocrate Al Gore sur une marge infime dans un Etat dirigé par un gouverneur (accessoirement aussi son propre frère...) qui lui en avait, au cours de la campagne, promis la victoire « *par tous les moyens* ». En quelque sorte la promesse avait été tenue au pied de la lettre... Surtout quand on sait que des électeurs noirs n'avaient pu exprimer leur vote contre leur gré pour des raisons d'organisation matérielle, que de nombreux suffrages avaient été invalidées en raison de perforations jugées maladroites de bulletins de vote à l'aspect particulièrement complexe... Autrement dit, nous ne saurons jamais qui des deux a réellement mérité de remporter ces élections. Cette interrogation n'est pas anodine quand on sait à quel point l'élection de George Bush a radicalement modifié le cours de l'histoire mondiale.

En Europe même on peut se remémorer les élections présidentielles en Ukraine¹ ou en Géorgie qui avaient connues des soubresauts plus ou moins identiques. En Ukraine, les résultats du second tour avaient donné comme vainqueur Viktor Ianoukovitch (en fait qui s'était proclamé comme tel). Les partisans de Viktor Iouchtchenko avaient refusé ces résultats : l'action de désobéissance civile avait entraîné la « révolution orange » qui avait débouché sur l'organisation d'une second deuxième tour un mois plus tard. Dans un pays scindé en deux (l'Est pro russe et pro Ianoukovitch, l'Ouest pro occidental et pro Iouchtchenko), le résultat final avait été alors inversé.

En Géorgie, c'est une victoire aux élections législatives de novembre 2003 contestée par l'opposition qui avait enclenché la « révolution des roses ». Celle-ci se solda au final par la démission du président Edouard Chevardnadze et la victoire aux présidentielles suivantes en janvier 2004 de son opposant Mikheil Saakachvili, auréolé d'un score de 96% se passant de commentaires.

Dans un autre registre, comment ne pas évoquer le cas de la France ? Et plus précisément la manière avec laquelle fut ignoré et contourné le vote des Français émis à l'occasion du référendum du 29 mai 2005. Personne n'a oublié que les citoyens français avaient massivement rejeté le traité constitutionnel européen à l'issue d'une campagne qui avait très fortement mobilisé la population (55% de non pour un taux de participation très élevé pour ce genre de scrutin). Ce vote ne convenait visiblement pas aux vaincus, à savoir la majorité des élites du pays, qu'elles soient politiques, économiques, médiatiques ou culturelles : fut adopté en catimini par la voie parlementaire, à l'initiative de Nicolas Sarkozy et avec le soutien d'une partie des élus socialistes, le traité de Lisbonne qui reprenait

¹ Pour l'Ukraine, voir le texte de Francis DASPE intitulé « *Le révélateur ukrainien : des interrogations de fond* », Janvier 2005.

quasiment à l'identique le traité rejeté. Cet acte constitue véritablement un déni de démocratie². Ces pratiques méprisant la souveraineté populaire deviennent monnaie courante à l'échelon européen : les peuples danois (à propos du traité de Maastricht) et irlandais (à propos du traité de Lisbonne) ont été obligés de revoter après un premier référendum dont le sens déplaisait fortement aux autorités européennes.

De la même façon peut-on mettre en avant la promesse faite en 2007 par le candidat Sarkozy de ne pas toucher aux retraites. Promesse réitérée après son élection (« *je n'ai pas été élu pour réformer les retraites* »). Elles ont été oubliées avec le plus grand mépris pour l'immense mouvement social qui s'était massivement développé au cours de l'année 2010.

II/ La fabrique de l'opinion contre le peuple...

La pratique du suffrage universel offre donc de très grands décalages avec la réalité politique dans de nombreux pays situés sur tous les continents, aussi bien au Sud qu'au Nord de la planète. Toute réflexion se donnant pour objectif d'améliorer le fonctionnement de la démocratie doit nécessairement prendre en compte l'existence de ces décalages souvent recouverts d'un voile pudique. Il convient pour cela d'en démonter les mécanismes y conduisant.

Le premier élément à prendre en considération a trait à la nature même de la période que nous vivons depuis un siècle, souvent appelée l'ère des masses. Les techniques de manipulation et de propagande ont atteint un très haut niveau au cours du XX^e siècle. Les systèmes totalitaires ont été les premiers à prendre conscience de l'extraordinaire force que revêtaient ces techniques. Ils ont su en tirer profit pour conquérir un pouvoir sans partage et asseoir une emprise sur les esprits à un niveau jusqu'alors insoupçonné et sans doute insoupçnable.

La mesure du danger occasionné par de telles dérives avait pourtant été prise très rapidement. La sortie dès l'année 1949 du roman de George Orwell intitulé *1984*, avec la figure métaphorique du régime policier et totalitaire, Big Brother, témoigne de la précocité des préoccupations concernant la préservation de la sphère des libertés publiques, et donc de la capacité des citoyens à exprimer leurs idées et plus encore à décider de leur sort en pleine conscience et en toute souveraineté.

Car ces dérives ne concernent pas uniquement les régimes totalitaires ou aspirant à le devenir : les démocraties n'en sont pas exemptes, la frontière entre convaincre et manipuler pouvant se révéler d'une très grande porosité. Les travaux de Noam Chomsky sur le sujet sont particulièrement éclairants et édifiants. Ils illustrent à merveille l'ampleur de ces dérives que nous avons bien souvent intériorisées sans nous donner la peine de nous interroger davantage. Noam Chomsky a établi une liste des stratégies de manipulation des esprits à travers les médias. Au nombre de dix, elles recouvrent un éventail assez large allant de la stratégie de la distraction à la volonté de maintenir le public dans l'ignorance et la médiocrité. Le degré de manipulation s'explique bien évidemment par les enjeux de pouvoir inhérents à la nature humaine, mais pas seulement. Il s'est accru de manière exponentielle au cours des dernières décennies en liaison avec l'explosion des intérêts mercantiles et du phénomène de marchandisation. La phrase de l'ancien président de TF1 se passe à cet égard de commentaires : il affirmait que son métier consistait à vendre du temps de cerveau disponible à Coca-Cola. A partir de cela, toute la gamme des manipulations dans le champ politique devient envisageable.

² Voir la tribune de François COCQ et Francis DASPE intitulée « *De l'art de bien voter... ou de ne plus voter !* » parue dans L'Humanité le 31 octobre 2007.

Dans cette vaste entreprise de manipulation des esprits visant à amoindrir l'impact du suffrage universel, l'échelon européen joue un rôle de premier plan. Nous avons déjà évoqué les situations au cours desquelles les autorités européennes s'étaient émancipées avec cynisme du vote populaire.

En effet, la manière dont fut menée la construction européenne a représenté un puissant dissolvant de la souveraineté populaire. Nous savons par exemple que plus de 80% des lois et des règlements régissant la vie quotidienne des Français émanent maintenant de l'Union Européenne, et notamment de la Commission de Bruxelles qui ne possède pourtant aucune légitimité démocratique et populaire. Les fameux critères de convergence inscrits dans le traité de Maastricht et le dogme de la « concurrence libre et non faussée » pourtant rejetée par référendum en 2005 limitent significativement la marge de manoeuvre des gouvernements : ils accréditent l'idée qu'aucune politique économique alternative au catéchisme libéral n'est possible. Il en va même récemment jusqu'à la volonté d'enlever aux gouvernements nationaux la souveraineté en matière budgétaire avec l'adoption du projet euro plus. Autrement dit, la signification est claire et brutale : vous pouvez voter ce que vous voulez, mais au final il n'y aura qu'une seule politique possible à laquelle vous devrez vous contraindre tous ! Pierre Mendès-France avait dès le traité de Rome de 1957 pointé ce risque de dépossession de la souveraineté populaire³. Aujourd'hui le concept de gouvernance est régulièrement utilisé pour justifier la confiscation du pouvoir aux peuples de l'Union européenne⁴.

Les institutions de la V^o République française sont également en cause. Elles possèdent sans contestation possible une part de responsabilité dans le processus de minoration du suffrage universel. Les défauts de la Constitution de 1958 sont bien connus. L'AGAUREPS-Prométhée y a déjà consacré des débats : nous n'y reviendrons pas ici dans le détail⁵.

Nous nous contenterons de pointer les effets extrêmement négatifs de la dérive présidentialisante, la personnalisation à outrance des scrutins, la « pipolisation » croissante des pratiques, la vogue des communicants, toutes choses allant dans le sens d'une monarchie républicaine. Il s'agit d'un des aspects de l'américanisation de la vie politique hexagonale dont la responsabilité dans le processus de dévalorisation du suffrage universel s'avère écrasante.

Une autre des manifestations de cette américanisation réside dans l'accentuation du bipartisme, réalité à distinguer de la bipolarisation. L'offre politique en est d'autant plus réduite que les convergences entre les deux principaux partis sont de plus en plus nombreuses. La nomination de Christine Lagarde à la tête du FMI en offre à cet égard une illustration parlante se passant de commentaires.

Le mode de scrutin majoritaire ne permet pas une juste représentation de l'ensemble des idées existant au sein du corps civique. Est-il normal qu'un parti obtenant 20% des voix au premier tour des présidentielles comme en 2002 récolte plus des deux tiers des députés aux

3 Voilà ce que disait Pierre Mendès-France devant l'Assemblée nationale à l'occasion du débat du 18 janvier 1957 relatif à la ratification du traité de Rome (texte auquel il s'était opposé) :

« *Le projet du marché commun, tel qu'il nous est présenté, est basé sur le libéralisme classique du XIX^e siècle, selon lequel la concurrence pure et simple règle tous les problèmes. [...] L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes, soit elle recourt à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit à la délégation de ses pouvoirs à une autorité extérieure laquelle au nom de la technique exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement une politique, au sens le plus large du mot, nationale et internationale.* »

⁴ Voir le texte de Francis DASPE paru en tribune dans l'Humanité du 06 juillet 2010 et intitulé « Gouvernance européenne de classe ».

⁵ Pour cela, se reporter au texte de François COCQ et Francis DASPE intitulé « Quels citoyens pour une VI^e République ? », Septembre 2010 (Actes de la réunion de travail du 20 mai 2010 à Champigny-sur-Marne).

législatives suivantes ? Que près de la moitié des électeurs s'étant pourtant déplacée pour voter ne soit représentée par aucun député ?

La loi du marché triomphante agit également contre le principe de souveraineté populaire. Elle sape incidemment les bases de la démocratie : les fonds de pension et les actionnaires en quête de dividendes juteux ne se soucient que très accessoirement de la volonté des citoyens exprimée dans le cadre du suffrage universel. Cette tendance à la confiscation de la souveraineté populaire s'accroît avec l'influence de plus en plus grande des technocrates et des experts. Technocratie et expertocratie hégémoniques concourent de concert à délégitimer les décisions prises par les citoyens. Que d'initiatives citoyennes, que de projets politiques éconduits par des sentences lapidaires de la part d'experts ou de technocrates de ce style : « *pas possible, irréaliste, irréalisable !* ».

Un tel constat pose la question de la connivence et de la consanguinité des différentes oligarchies, qu'elles soient politiques, économiques, médiatiques ou culturelles comme celles qui s'étaient liguées pour ignorer le vote du 29 mai 2005. Elles font peser une véritable chape de plomb sur la parole populaire, persuadées que « *la masse ne peut pas avoir raison contre la supposée intelligence...* ». Supposée intelligence qui bien entendu est la leur de manière exclusive, la masse étant qualifiée sans ménagement de « *moisie* ». Le mot de populisme est alors lancé comme une invective, voire un anathème stigmatisant à tout jamais ceux qui en sont victimes. L'abstention croissante résulte pour partie de ce non respect répété de la souveraineté populaire, souvent au nom de la prétendue compétence des experts et de l'efficacité du concept de gouvernance, avec en filigrane la pleine disqualification du peuple.

Le suffrage universel a pour finalité de faire émerger la parole citoyenne et les souhaits du peuple. Malheureusement, nous sommes trop souvent loin du compte. Les conditions de la fabrication de l'opinion publique sont telles qu'elles éloignent le suffrage universel de cet objectif noble, le seuil qui vaille en démocratie.

III/ Réinsuffler au suffrage universel une force propulsive

Les remarques critiques ne doivent pas masquer le véritable enjeu de la question ainsi posée : le suffrage universel est le seul garant de la souveraineté populaire. Gardon présent à l'esprit que l'idée même de suffrage universel est une idée révolutionnaire. Elle signifie une double inversion dans la perception même de l'individu. L'individu, considéré jusqu'alors comme un sujet dans la main de son roi ou seigneur, devient par voie de conséquence un citoyen doté de droits inaliénables. Ce même individu est jugé apte et digne de décider par lui-même, de manière terrestre et rationnelle, en dehors de tout dogme ou vérité révélés. En France, l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, en affirmant que « *le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation* », résumait parfaitement cette double inversion.

Une fois le principe clairement établi, il restait cependant à en assurer la mise en application concrète. Ce n'était pas la chose la plus aisée. Il n'était pas acquis que le suffrage soit automatiquement universel. Certains pensèrent qu'il serait plus sage que le suffrage soit censitaire, réservé aux plus riches ou aux seuls propriétaires, considérant que les seules personnes habilitées à décider de l'intérêt général devaient coïncider avec celles possédant d'importants intérêts particuliers. Raisonement pourtant en flagrante contradiction avec la première phrase l'article 1 de la même déclaration stipulant que « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* »⁶. Malgré une éphémère tentative de suffrage universel

⁶ Il est vrai que la seconde phrase de cet article indique que « *les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* », ce qui laisse ouvertes bien des interprétations...

sous la Convention montagnarde, la conquête du suffrage universel s'effectua en deux étapes : d'abord réservé aux hommes en 1848, ensuite élargi aux femmes en 1944.

En plus de son universalité, deux autres caractéristiques fondent l'exercice du suffrage en France : il est égal et secret. Il existe en effet plusieurs manières de contourner l'égalité du suffrage universel. Pour certains, il apparaissait logique que les détenteurs des moyens de production, propriétaires fonciers ou chefs d'entreprise, bénéficient du privilège d'un vote multiple. Un autre procédé consiste en la mise en place de différents collèges d'électeurs, le collège des plus riches étant moins nombreux mais élisant autant (voire davantage au nom d'une égalité dite géométrique...) de représentants que les autres collèges. Une dernière manière peut utiliser, pour parvenir à ses fins, les complexités et les méandres des différentes formes de suffrage indirect.

Le secret du vote n'était aucunement garanti au XIX^e siècle. Il fallut attendre la veille de la première guerre mondiale l'utilisation de l'isoloir et de l'enveloppe pour que des progrès décisifs soient réalisés en ce domaine. Sans cela, on imagine aisément les pressions que pouvaient subir de la part des puissants les citoyens les plus modestes : que pouvait faire un ouvrier à qui son patron avait demandé de venir (bien, et pas mal...) voter, tout en ayant précisé qu'il serait présent au bureau de vote toute la journée ? Il existait alors des motifs valables de douter de la sincérité du vote réalisé dans de telles conditions.

Au motif que le suffrage universel serait trop souvent bafoué, certains voudraient volontiers le réduire à sa plus simple expression. Il s'agit souvent des mêmes qui le bafouent outrageusement et cyniquement à lancer incidemment de tels projets. Au contraire, l'urgence consiste à redonner, et ceci sans la moindre ambiguïté et sans la moindre pensée de renoncement, toute sa valeur démocratique au suffrage universel. Il existe à cet effet plusieurs leviers dont il faut se saisir instamment.

Cela passe notamment par une réévaluation des enjeux idéologiques. L'entreprise de désidéologisation des pratiques caractérise bien le libéralisme souvent et fort justement présenté comme « l'idéologie de la fin des idéologies ». L'apolitisme est rarement neutre : il émane de la droite qui ne s'assume pas ou de la gauche qui renonce à transformer la société⁷. Pour récupérer l'impact qui doit être le sien, tout vote doit être en capacité de posséder une signification idéologique forte. A cet égard, ne confondons pas les notions d'idéologie et de dogme. L'idéologie signifie vitalité du débat et argumentation ; le dogme procède d'une inversion des perspectives : par l'imposition d'une vérité admise comme telle il clôt tout débat pour toujours.

Un autre levier consiste à accentuer la prise de conscience de la nature fondamentalement de classes des politiques menées. L'expression « lutte de classes » ne semble plus être en odeur de sainteté dans les discours bien-pensants. Elle serait le signe d'un archaïsme de temps révolus de la part de ceux qui l'utiliseraient. Bien à tort, car elle est toujours à l'ordre du jour. Warren Buffet, régulièrement classé par les personnes les plus riches de la planète, l'avait bien compris en confiant qu'elle existait toujours, mais que c'était sa classe qui était en passe de la gagner. La mention de lutte des classes effraie les possédants qui feignent d'y percevoir la promesse de torrents de sang. Rassurons-les : il s'agira seulement de reprendre les 10% de la richesse passés au cours des vingt dernières années des revenus du travail à ceux du capital.

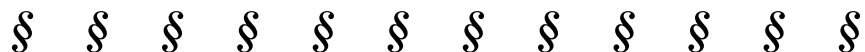
Dans cette perspective un travail civique s'impose. Il vise à repréciser la notion et les contours de l'intérêt général pour en faire la boussole de toute politique publique. Le clivage classique, trop binaire, opposant les promoteurs de l'intérêt général aux défenseurs des intérêts particuliers n'est ni pertinent ni opératoire. Il est préférable de distinguer ceux qui croient ou font semblant de croire que la somme des intérêts individuels équivaldrait à l'intérêt général et ceux qui estiment que l'intérêt général transcende l'ensemble de ces

⁷ Voir le texte de Francis DASPE intitulé « *En finir avec l'hypocrisie des sans étiquette* », Mars 2008.

intérêts particuliers. Mais pas suffisant pour deux raisons. La définition d'un intérêt général au-delà de tous les intérêts individuels peut être récupérée par les conservateurs de tout crin pour disqualifier toute velléité de transformation sociale et laisser les injustices de la société en l'état : ce serait une version se voulant vertueuse de la philosophie de la résignation pour au final valider les privilèges d'une minorité de nantis. En quelque sorte une forme d'opium fort éloigné de la notion d'émancipation. Par ailleurs, l'intérêt de la majorité peut également ne pas correspondre à un moment donné à un supposé intérêt général. Ce décalage peut n'être que transitoire : l'intérêt du plus grand nombre, dans un contexte de lutte des classes, peut se rapprocher de l'intérêt général et en tenir lieu. Sauf à croire à un possible dépassement d'intérêts de classes antagonistes...

Les conditions concrètes doivent être rassemblées au quotidien pour permettre cette revalorisation du suffrage universel. Le quotidien pour l'immense majorité du corps civique, et nous n'oublions pas ceux qui sont privés d'emploi temporairement et ceux qui en sont éloignés de manière plus durable, c'est avant tout les lieux de travail. La démocratie sociale entretient une relation étroite quoique trop souvent négligée avec l'expression politique de la citoyenneté. Les entreprises ont vocation à devenir, ou redevenir, des espaces de citoyenneté. Le rôle des syndicats est bien évidemment à renforcer. Une meilleure articulation de la démocratie sociale et de la démocratie politique s'impose afin de redonner sa force propulsive au suffrage universel.

C'est à ces conditions seules que l'implication populaire pourra permettre au suffrage universel de retrouver son statut d'arche de la démocratie qui aurait dû rester le sien. Pour cela, la lutte contre l'abstention est primordiale : le suffrage universel sera toujours bancal dès lors qu'une part plus ou moins significative des citoyens s'en écarte, et ce quelles qu'en soient la nature des raisons. Il y aurait là matière à un large débat que l'AGAUREPS-Prométhée ne manquera pas de s'emparer.



Au terme de cette réflexion, nous ne pouvons pas prendre la précaution d'écarter tout risque de confusion : quel que le soit le sens dans lequel on envisage le questionnement, il ne peut exister de démocratie digne de ce nom sans une défense sans faille de la souveraineté populaire : le suffrage universel représente l'outil le plus approprié à l'expression de cette dernière. Ou pour paraphraser d'autres personnes y ayant réfléchi avant nous, « le pire des moyens... à l'exception de tous les autres ! ». Il s'agit en effet d'un effort tendanciel qui nécessite d'être poursuivi et approfondi en permanence, tout en étant conscient de ressentir mécaniquement un profond sentiment d'insatisfaction au regard des lacunes constatées.

Pour autant nous ne devons pas être dupes : il existe aujourd'hui de nombreuses entorses à l'expression du suffrage universel ainsi qu'à son respect. Le nier reviendrait en quelque sorte à les avaliser de fait. Ce n'est pas notre horizon : nous plaçons la souveraineté populaire au dessus de tout.

Cela nous amène à formuler une autre interrogation qui prend toute sa place dans la réflexion. Existe-t-il d'autres moyens que le suffrage universel pour exprimer la souveraineté populaire ? A cette question, nous répondons sans le moindre doute oui. L'implication populaire peut épouser d'autres formes et recourir à d'autres pratiques que celle consistant à déposer à intervalles réguliers un bulletin de vote dans l'urne. Mais disons-le tout aussi clairement : ces formes et ces pratiques différentes, qu'il ne faut en aucun cas négliger,

doivent venir en complément du suffrage universel, pas concurremment à celui-ci et encore moins à s'y substituer.

La détermination de ces formes et pratiques mériterait une plus large réflexion. Ce travail a vocation à garantir la vitalité du fonctionnement d'un régime démocratique. Nul doute que l'AGAUREPS-Prométhée s'y attellera lors de ses prochains débats. Car son horizon est clairement identifié : faire en sorte que le suffrage universel soit pleinement l'arche de la démocratie et ne puisse en servir de quelque manière que ce soit d'alibi. Pour cela, nous avons bien vu qu'il s'agissait d'approfondir la démocratie dans toutes ses dimensions, en arrimant l'expression du suffrage universel à des enjeux sociaux.

Francis DASPE

Juillet 2011



ASSOCIATION POUR LA GAUCHE REPUBLICAINE ET SOCIALE- Prométhée
Chez Francis Daspe 36 cours des Fossés Appt B 3 33210 LANGON
Site internet : www.agaureps.org
Courriel : contact@agaureps.org

FICHE D'ADHESION ANNEE 2012

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro(s) téléphone(s) :

Courriel :

Profession :

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à **10 Euros**. Le règlement peut se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'AGAUREPS-Prométhée. Envoyer tout courrier à l'adresse indiquée en en-tête.